
AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ par la soussignée, madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal, mardi le 12 août 2025, à 19 h 30 à la salle municipale du 820, rue Saint-Alphonse à Lac-aux-Sables.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 111, chemin Saint-Charles

NATURE ET EFFETS : La demande vise, pour un bâtiment principal, dans la zone 129-Cb :

- L'abaissement de la marge de recul latérale minimale à 1,81 mètres au lieu de 2 mètres.

Relativement à l'article 7.1 du règlement de zonage 2013-518.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil, lors de cette séance, relativement à cette demande.

Avis donné à Lac-aux-Sables, ce 11 juillet 2025



Madame Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Demande de dérogation

Je soussignée, Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Lac-aux-Sables, certifie avoir affiché le présent avis ce 11 juillet 2025 sur le site internet de la municipalité.

En foi de quoi, j'ai émis le présent certificat ce 11 juillet 2025.



Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière